

Annexes du dossier de candidature Label APICité pour Valleraugue (30570)



Table des matières:

Annexe n°1: illustrations de la commune de Valleraugue	2
Annexe n°2 : cartographies de Valleraugue (source : Parc national des Cévennes)	3
Annexe n°3 : Constitution du territoire	7
Annexe n°4 : extraits du PLU :	9
Intégralité du PLU de Valleraugue :	9
Extraits du PLU de Valleraugue :	9
Annexe n°5 : Labellisations et opérations sur la thématique du développement durable et de la biodiversité sur Valleraugue:	12
Label "0 phyto - terre saine" :	12
Label "Villes et Villages fleuris" :	13
Lors de la visite du jury 'Villes et villages fleuris', visite du rucher-tronc de Valleraugue par Josian Perrier accompagné des élus référents le 26/06/2015	13
Démarche Eclairer juste :	13
Station Verte :	14
Station Pêche :	15
Projet ABC :	16
Annexe n°6 : Contrat patrimoine Rucher tronc avec Josian Perrier :	17
Annexe n°7 : Hôtel à insectes fabriqué par les enfants de l'école avec le PNC	19
Annexe n°8 : exemple de menu proposé dans la cantine scolaire de Valleraugue	20
Annexe n°9 : Extrait du compte-rendu du Conseil municipal du 24/09/2017 portant sur l'exonération du foncier non bâti pour les terrains agricoles en bio	21
Annexe n°10 : Padd de Valleraugue	22
Intégralité du PADD :	22

Extraits :	22
Annexe n°11 : Diagnostic PAPPH	24
Annexe n°12 : Concours des prairies fleuries	25
Annexe n°13 : Actions de la commune pour sensibiliser les citoyens aux problématiques liées aux abeilles et aux pollinisateurs	26
Expositions à la maison de pays :	26
Stand ABC :	26
Animations indirectement liées à la sensibilisation des pollinisateurs :	26
Fête de l'Écotourisme :	27
Annexe n°14 : informations pédagogiques sur l'abeille et les pollinisateurs mises à disposition des habitants	28
parution d'un article sur le bulletin municipal 2014 :	28
Sensibilisation autour du label "OPhyto - terre saine"	28
Sensibilisation aux nuisances dues à la pollution lumineuse	31
Carnaval	32

Annexe n°1: illustrations de la commune de Valleraugue



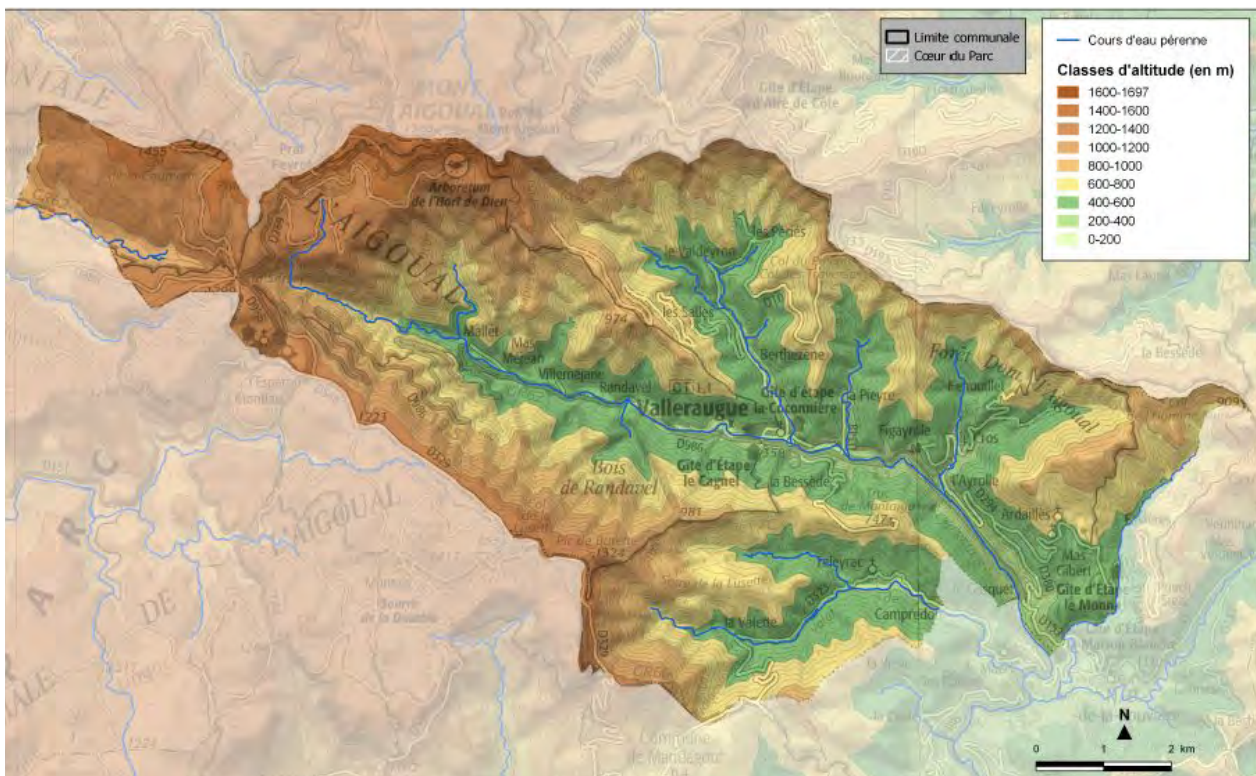
De gauche à droite - haut : Rucher tronc de notre agent espaces verts; Travail de débroussaillage par le Parc national des Cévennes au rucher tronc de M. Josian Perrier, agent espaces verts et apiculteur Vallerauguois, dans le cadre d'un contrat-patrimoine rucher tronc du PnC.

De gauche à droite - milieu : Milieu ouvert sur la commune; Témoignage du lien entre apiculture et Vallerauguois avec un ancien faux essaim pour le transport des abeilles; Paysage Vallerauguois - entre châtaigniers et montagnes.

Bas : Hôtel à insecte à Valleraugue, dans le jardin du Square des fileuses.

Crédits photos : Parc national des Cévennes, Karine Boissière, Cécilia Marchal

Annexe n°2 : cartographies de Valleraugue (source : Parc national des Cévennes)

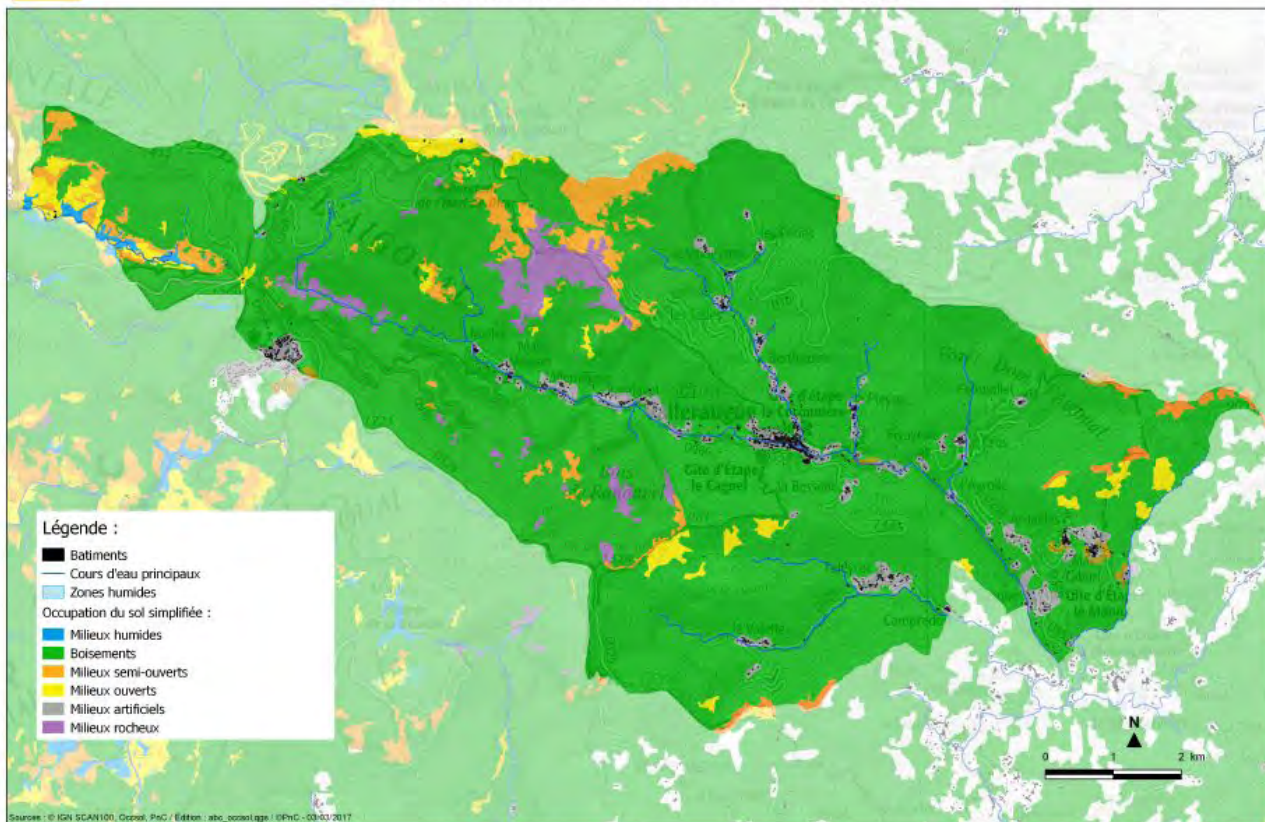


Carte n°1 : Relief et hydrographie - un gradient altitudinal très important sur une seule et même commune.



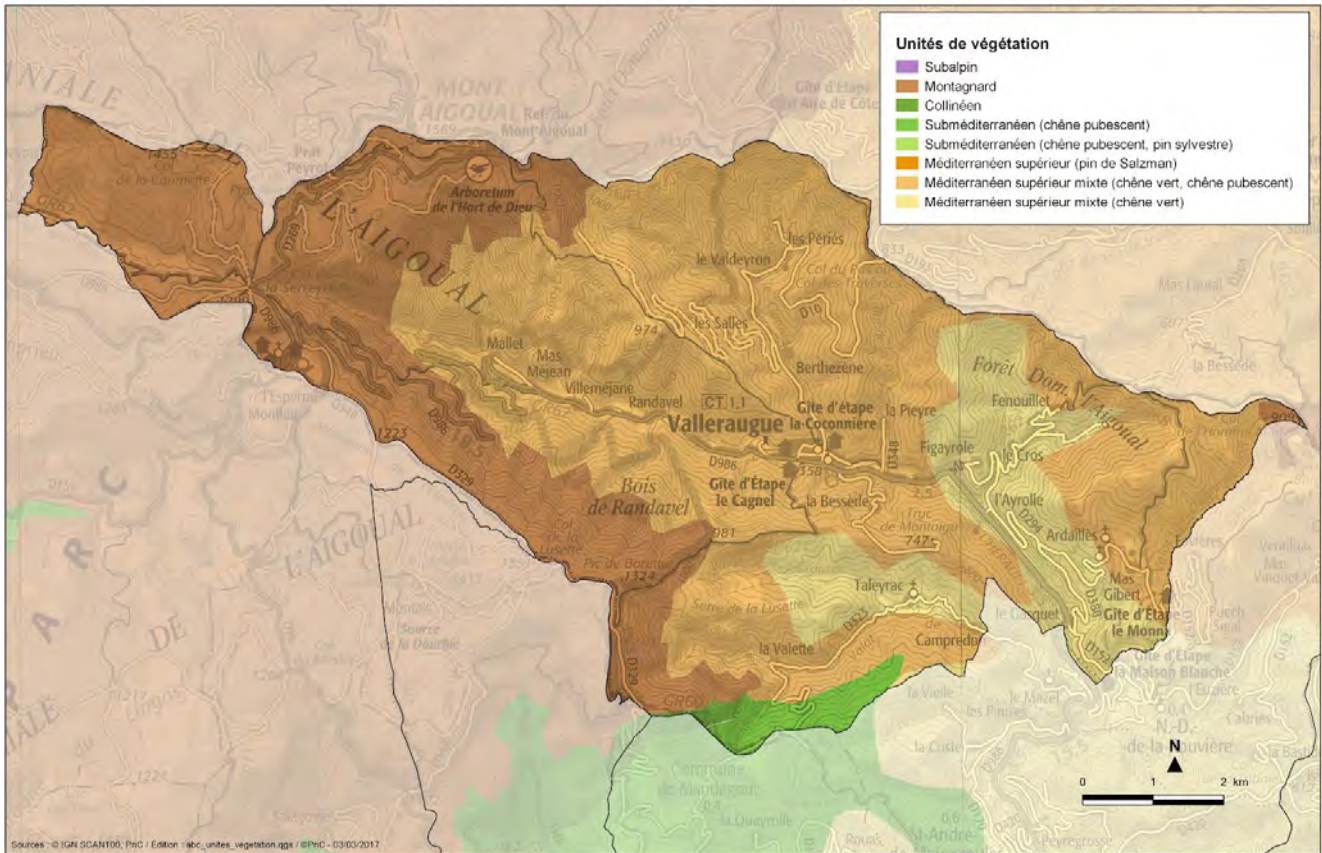
CARTÉ 0

Occupation du sol simplifiée - Valleraugue



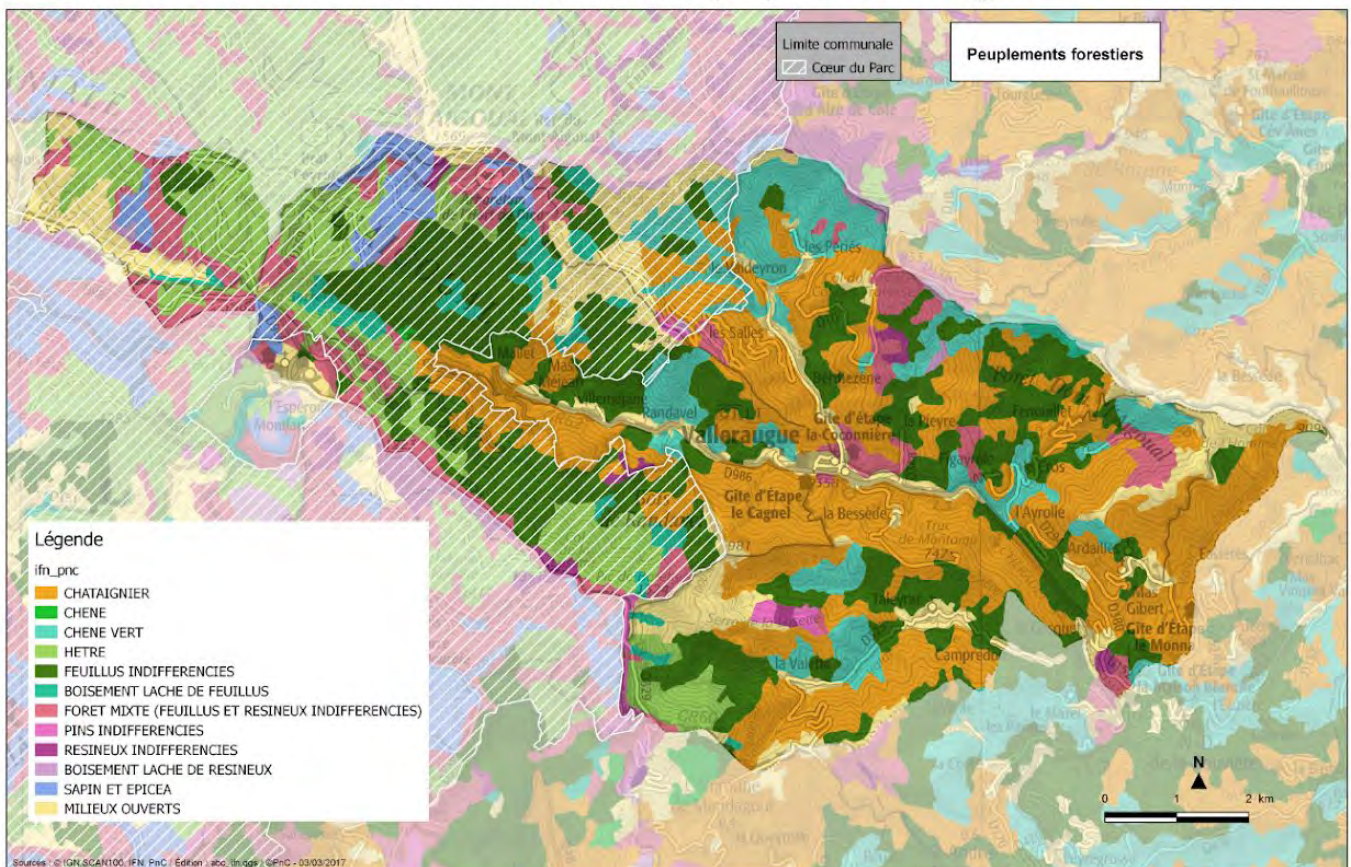
Carte n°2 : Occupation du sol simplifiée de Valleraugue - caractérisé par la dominance des boisements.

Unités de végétation - Valleraugue

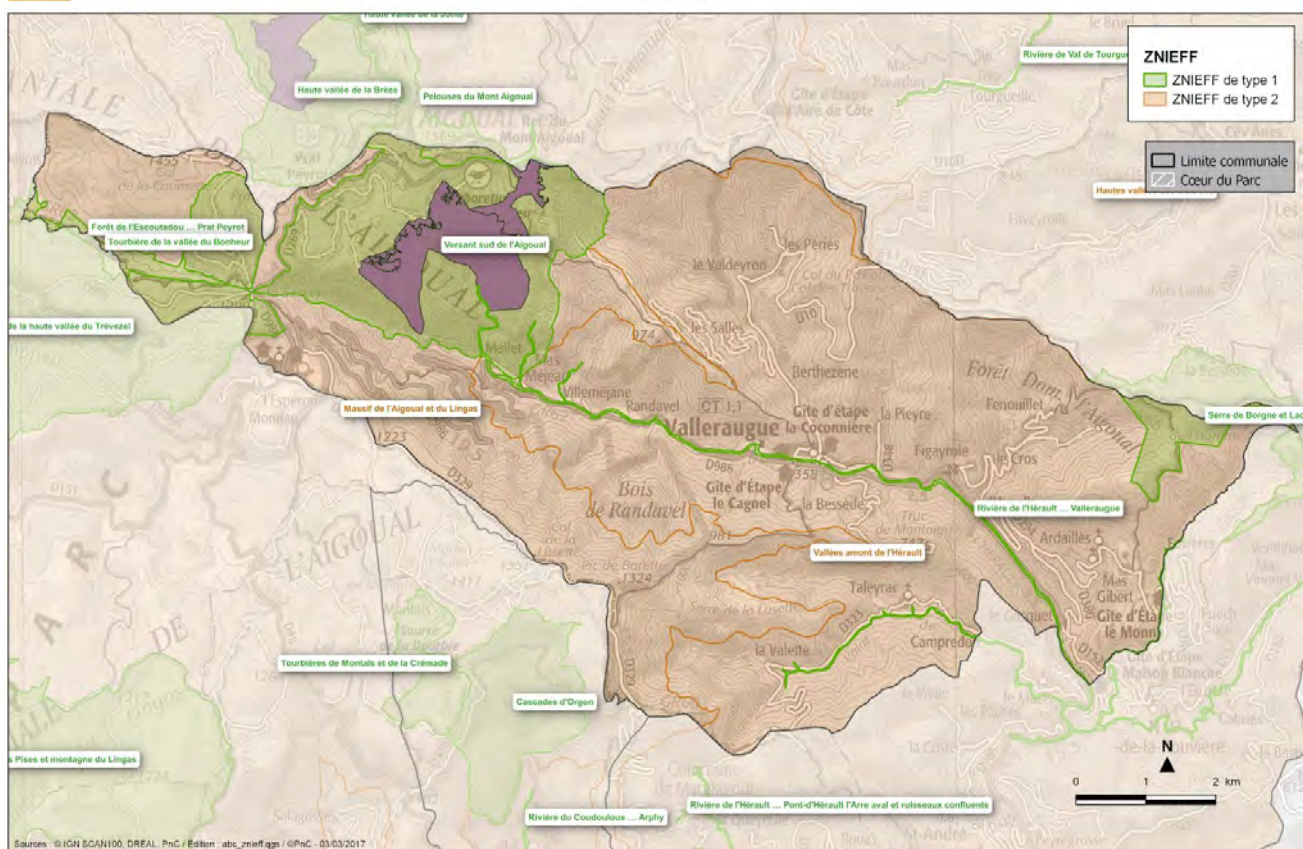


Carte n°3 : Unités de végétation - entre montagne et Méditerranée.

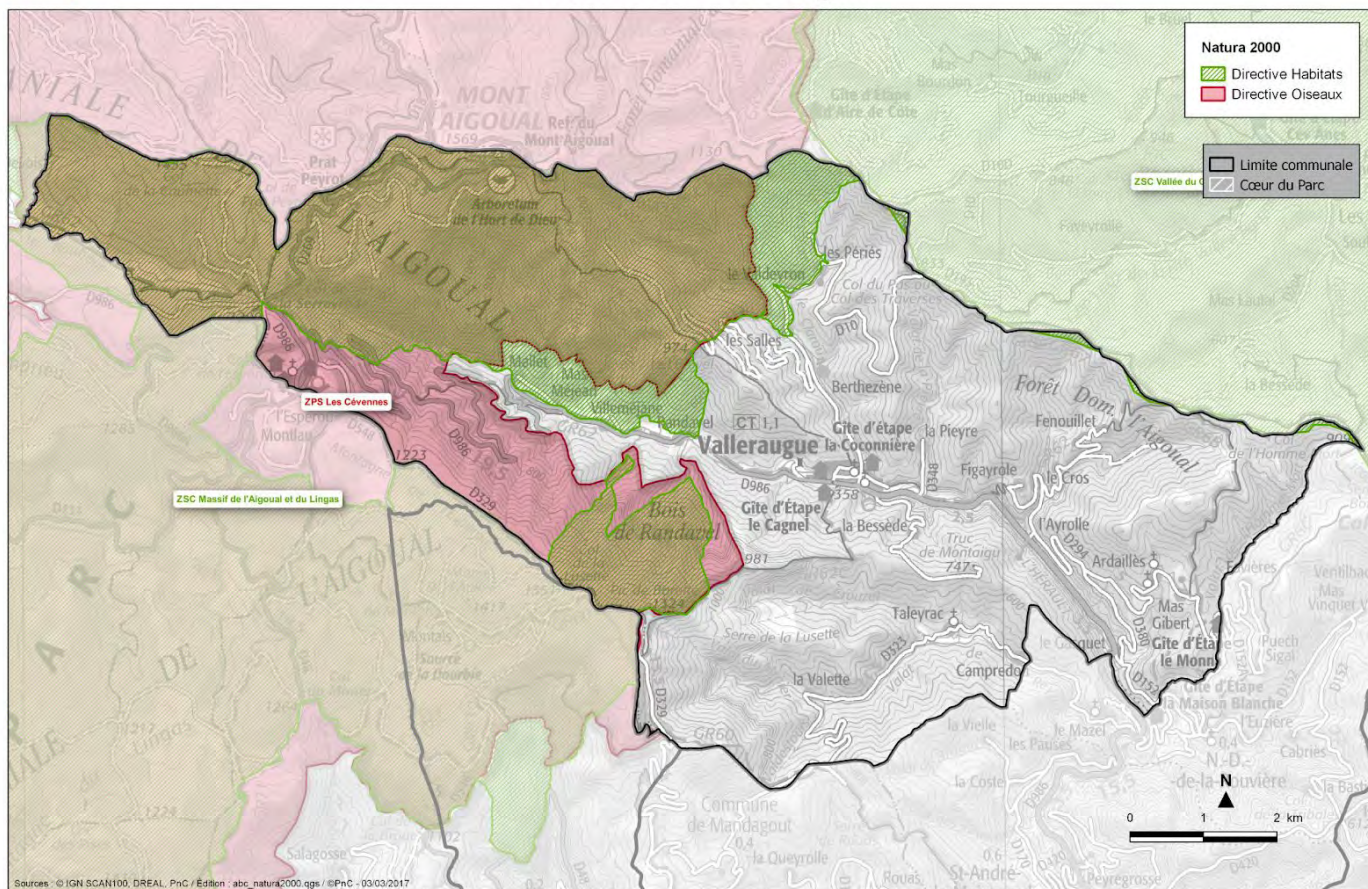
Inventaire Forestier National (IFN) 2000 - Valleraugue



Carte n°4 : Inventaire Forestier National - une commune caractérisée par 5 étages de végétation.

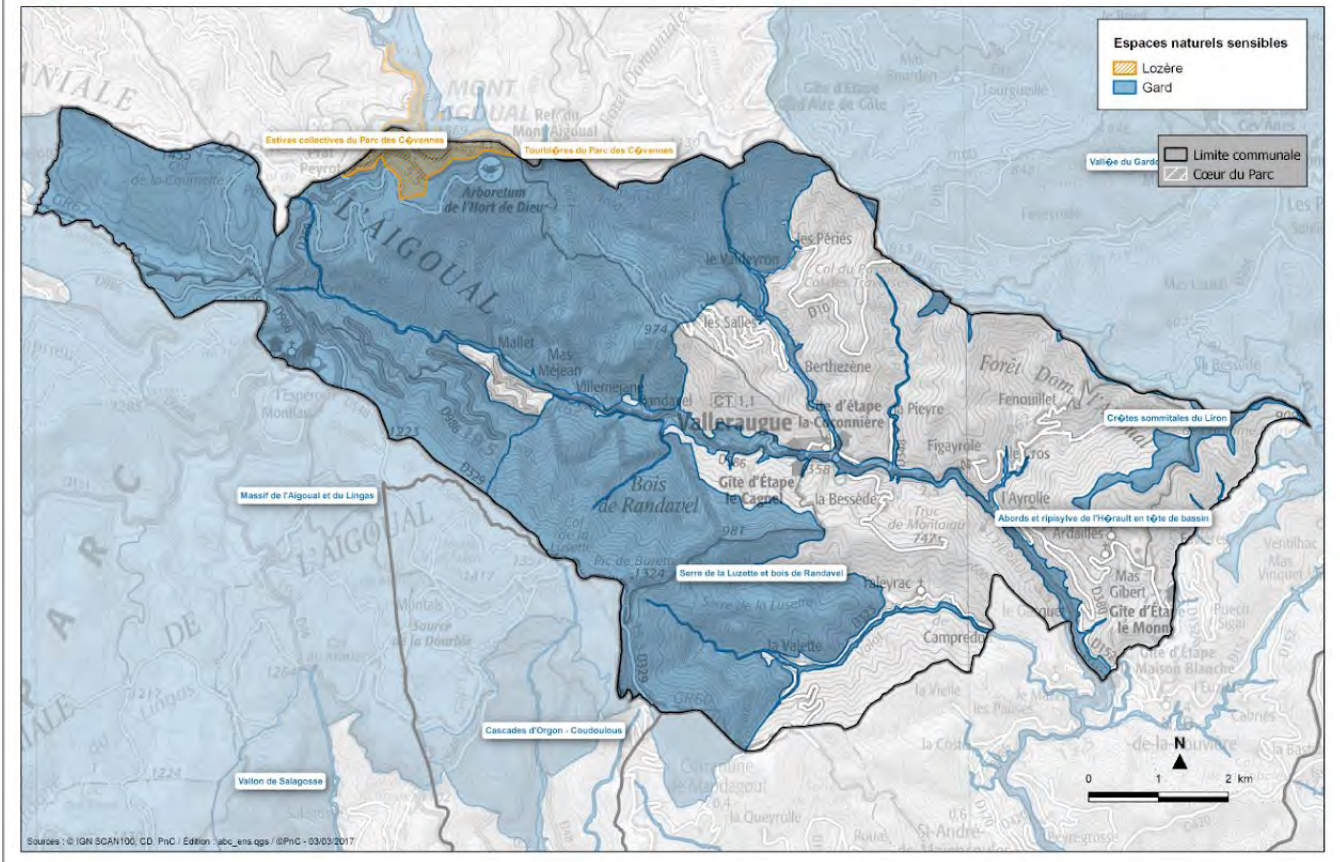


Carte n°5 : localisations des ZNIEFF sur Valleraugue.



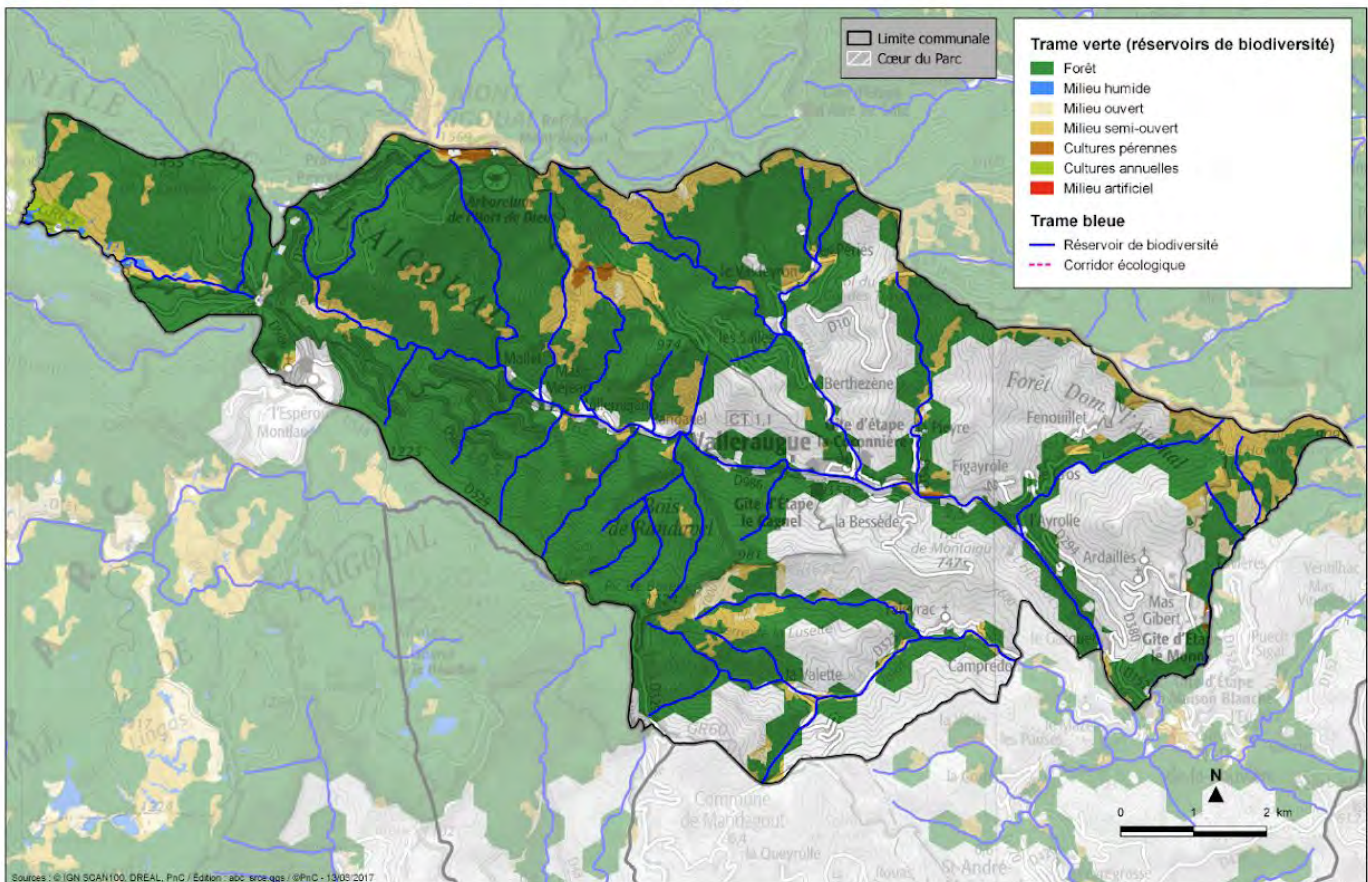
Carte n°6 : Localisation des zones Natura 2000 sur la commune de Valleraugue.

Espaces naturels sensibles (ENS) - Valleraugue



Carte n°7 : Délimitation des Espaces naturels sensibles de Valleraugue.

Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) : trames verte et bleue - Valleraugue



Carte n°8 : Délimitation des Trames verte et bleue, dans le SRCE, sur la commune.

Carte n°5 à 8 : Valleraugue, des écosystèmes et des espèces protégées et mis en valeur.

Annexe n°3 : Constitution du territoire

Occupation du sol simplifiée, chiffres calculés à partir du SIG.

Réf des calculs: feuilles de calculs "Comment est constitué votre territoire" du dossier de candidature

Types de terrains (source Ocsol 2006)	Surfaces approx (hectares)	%	Espaces urbains (bâtiments, voiries...)	Espaces semi-naturels	Espaces agricoles	Espaces verts
TOTAL	7905	100				
Forêts de feuillus	5029	63,62				5029
Forêts de conifères	1568	19,84				1568
Forêt et végétation arbustive en mutation	742	9,39				742
Bâti diffus	163	2,06		163		
Tissu urbain discontinu	115	1,45		115		
Landes	114	1,44				114
Pelouses et pâturages naturels	87	1,1				87
Vignobles	39	0,5			39	
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	29	0,36			29	
Végétation clairsemée	9	0,11		9		
Territoires principalement occupés par l'agriculture avec présence de végétation naturelle	8	0,1			8	
Tissu urbain continu	3	0,04	3			
Terres arables hors périmètres d'irrigation	0	0				
Surface (hectares)			3	287	76	7540
en %			0,0379506 6414	3,6306135 36	0,9614168 248	95,382669 2

Annexe n°4 : extraits du PLU :

A. Intégralité du PLU de Valleraugue :

Le détail de notre PLU figure sur la page web:

<https://valleraugue.fr/edito-du-maire-commune-de-valleraugue/urbanisme/>

Le zonage de l'ensemble est ici:

https://www.valleraugue.fr/wp-content/uploads/2014/06/4_zonage-ensemble-1.pdf

B. Extraits du PLU de Valleraugue :

a. Pacte Pastoral

Le pacte pastoral s'intègre à notre PLU via la **zone APS** (en général des zones de crête), sous ensemble des dispositions applicables aux zones Agricoles (A), détaillées ici:

<https://www.valleraugue.fr/wp-content/uploads/2014/06/Zone-A.pdf>

Paru sur notre [bulletin municipal 2017](#):



PACTE PASTORAL

Le pacte pastoral a pour objectif de maintenir le lien social autour de valeurs communes dont celle de l'identité pastorale du territoire. L'enjeu est d'assurer la pérennité du pastoralisme notre territoire. La commune de Valleraugue est la première à l'intégrer dans un document d'urbanisme afin d'avoir un zonage adapté. L'élevage est ainsi assuré d'un avenir en terme de maîtrise du foncier et de reconnaissance de l'activité.



ÉLEVAGE & AGRICULTURE



Moutons en transhumance à Valleraugue.

LE PACTE PASTORAL INTERCOMMUNAL

Notre communauté de communes a approuvé récemment le pacte pastoral et les élus ont clairement réaffirmé leur soutien unanime à notre élevage de montagne.

Conscients que le territoire Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires constitue un patrimoine commun de l'ensemble de ses habitants ;

Conscients que par ses paysages culturels vivants le territoire constitue une valeur universelle reconnue mondialement par l'Unesco ;

Conscients des changements globaux, socio-économiques, environnementaux dont climatiques ;

Ce pacte a pour objectif :

- de maintenir le lien social autour de valeurs communes dont celle de l'identité pastorale du territoire.
- de poser un fondement juridico-politique élaboré par les acteurs du territoire pour orienter les politiques publiques, les pratiques et les actions de chacun.



L'enjeu est d'assurer la pérennité du pastoralisme sur le territoire intercommunal.

L'article 1 du pacte pastoral rappelle :

- la valeur d'intérêt collectif au maintien, au développement et à la transmission du pastoralisme,
- la reconnaissance des usages pastoraux,
- le maintien et la reconnaissance des chemins de transhumance et des voies de passage des troupeaux

L'article 2 appelle à la prise en compte de ce pacte par l'ensemble des collectivités et acteurs du territoire.

La commune de Valleraugue compte parmi les territoires qui ont encore une forte pression pastorale.

Nous nous réjouissons de voir des jeunes qui ont fait le choix de s'installer.

L'avenir de nos bergers est trop souvent ces derniers temps mis en péril. Que ce soit par les mesures de la nouvelles PAC, ou encore la présence du loup dans nos massifs, la mobilisation des élus de Valleraugue a été totale. Oui l'élevage doit continuer à exister ici.

Et puis on ne peut pas être inscrit au patrimoine mondial de l'humanité pour son agro-pastoralisme méditerranéen et ne plus avoir de berger !

Le pacte pastoral a été un élément fort qui a permis à la commune d'inscrire dans notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable de notre Plan Local d'Urbanisme ce volet de protection envers toutes les pratiques pastorales.



LEADER DE L'OIGNON DOUX DES CÉVENNES

La commune de Valleraugue est en matière d'agriculture très dynamique et nous nous en réjouissons !

La culture de l'oignon doux est au cœur de notre économie. Sur les 32 communes de la zone AOP, Valleraugue fait figure de leader en terme de tonnages produits sur son territoire.

D'ailleurs la vallée de Taleyrac a été reconnue vallée emblématique de production dans le label Site Remarquable du Goût. Prochainement un sentier d'interprétation y verra le jour. Tout comme avec l'élevage, le PLU a une priorité à savoir la préservation des terres agricoles, cultivées ou non à ce jour.

Notre commune a travaillé avec l'Association de Défense de l'Oignon doux des Cévennes afin de prendre en compte le recensement des terres AOP.

b. IGP "Miel des Cévennes"

Extrait du chapitre "2.5. L'agriculture"

La démarche IGP "Miel des Cévennes" : D'un point de vue historique et culturel, le miel a toujours fait partie du quotidien des habitants des Cévennes. En effet, le miel a longtemps été la seule source de sucre sur les tables cévenoles. Le Miel des Cévennes est devenu un produit emblématique des Cévennes qui mérite d'être reconnu et protégé pour assurer la pérennité de sa production et sa qualité. En Cévennes, chaque foyer possédait en général un rucher, composé de ruches-troncs. La ruche-tronc est un tronc de châtaignier creusé et recouvert d'une lourde pierre plate appelée lauze. Ces ruches-troncs étaient appelées brusc en patois cévenol et bourniou en occitan. S'il existe toujours des ruches-troncs, celles-ci ont été peu à peu remplacées par des ruches à cadres, contribuant à la relance de l'apiculture, après un déclin lié à la déprise rurale des Cévennes. Les apiculteurs, regroupés au sein du Groupement Qualité des Miels du Languedoc-Roussillon, revendiquent une IGP pour le Miel des Cévennes. L'IGP Miel des Cévennes est en cours d'examen par les services techniques de l'Europe. A cet effet, suite à des remarques formulées par les techniciens, le GQM LR, avec l'appui technique des services de l'INAO, a apporté quelques modifications (mineures) au cahier des charges afin de renforcer la spécificité du produit Miel des Cévennes.

c. Objectifs du SRCE

Extrait du chapitre “C- Evaluation environnemental du PLU; 1 - Articulation des plans et programmes avec le PLU”

<p>SRCE</p>	<p>Intégration des continuités écologiques dans les politiques publiques, Ménager le territoire par l'intégration de la trame vert et bleue dans les décisions d'aménagement, Transparence des infrastructures pour le maintien et la restauration des continuités écologiques, Des pratiques agricoles et forestières favorables au maintien et à la restauration des continuités écologiques, Les continuités écologiques des cours d'eau et des milieux humides, Des milieux littoraux uniques et vulnérables.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- Redéfinir le rayonnement de Valleraugue au sein de son territoire Participer à la pérennisation de filières agricoles durables spécifiques Œuvrer à la protection du Grand Paysage 2- Asseoir une structuration urbaine ambitieuse et réaliste Hiérarchiser les polarités communales Promouvoir une véritable politique de développement touristique 3- Décliner le projet de territoire à l'échelle des espaces bâtis Préserver et valoriser les composantes identitaires communales Soutenir et développer la filière touristique Conserver le caractère agricole de Valleraugue Préserver la morphologie urbaine de Valleraugue Encadrer le développement urbain futur 4- Préserver la qualité environnementale de Valleraugue Garantir la préservation des espaces naturels et agricoles : objectifs de modération de la consommation d'espace Préserver le patrimoine lié à l'eau Mettre à niveau les infrastructures d'assainissement et d'eau potable Appréhender les risques naturels au sein d'une approche globale et adaptée
--------------------	--	--

Annexe n°5 : Labellisations et opérations sur la thématique du développement durable et de la biodiversité sur Valleraugue:

A. Label “0 phyto - terre saine” :

Obtention du label Zéro phyto niveau “terre saine” le 7 décembre 2017:

Lors de la remise du label (Josian Perrier, agent responsable des espaces verts, à gauche et l’élue en charge du volet ‘environnement et cadre de vie, Karine Boissière à droite):



Affichage 'SANS PESTICIDES' dans les deux cimetières de la commune:



Vidéo réalisé cette année par le Ministère de la transition écologique et solidaire :

<https://www.youtube.com/watch?v=xelTyTnMMbg>

B. Label "Villes et Villages fleuris" :

Valleraugue a obtenu sa 1ère fleur en 2014

http://www.villes-et-villages-fleuris.com/parcs-et-jardins-valleraugue_14_11859.html



The screenshot shows the website for 'Villes et Villages fleuris'. At the top, there is a navigation bar with the logo and several menu items: ACCUEIL, LES VILLES & VILLAGES FLEURIS, LE LABEL, L'ORGANISATION DU LABEL, VÉGÉTALISER MA COMMUNE, and QUI SOMMES NOUS?. Below the navigation bar, a large banner reads 'Bienvenue sur le site des villes et villages fleuris' and 'Le label de qualité de vie'. A yellow bar below the banner says '> TOUTES LES COMMUNES FLEURIES' with a 'Retour' link. The main content area is divided into two columns. The left column is for 'VALLERAUGUE', showing 'Nombre d'habitants : 1073' and 'Département : Gard'. It includes a box for 'Pour plus d'informations' with links to the 'Mairie de Valleraugue' and 'Site Facebook de la Mairie de valleraugue'. A 'VOIR LA CARTE' button is at the bottom of this column. The right column is titled 'Organismes en charge du label' and lists 'DÉPARTEMENTAL' (ADRT DU GARD) and 'RÉGIONAL' (COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME OCCITANIE).



Lors de la visite du jury 'Villes et villages fleuris', visite du rucher-tronc de Valleraugue par Josian Perrier accompagné des élus référents le 26/06/2015

C. Démarche Eclairer juste :

programme de rénovation de l'éclairage public avec extinction favorable aux hétérocères nocturnes (en partenariat avec le SMEG)

Notre commune est en cours de modernisation de l'éclairage public et nous avons mis en place l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin hors juillet-août depuis le 1er sept 2017. A noter: Valleraugue

sera dans les 6 premières communes du projet Pilote en matière de modernisation de l'éclairage public. En partenariat avec le Parc national des Cévennes, en faveur de la candidature Réserve Internationale de Ciel Etoilé, et la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes.



D. Station Verte :

Ecotourisme, sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité, déplacements doux
 Dans le cadre de notre labellisation Station Verte, nous avons organisé organisé la Fête de l'Ecotourisme en 2016 et 2017:

- Voir notre page sur le site station verte::

<http://valleraugue.stationverte.com/fr/>



Fête de l'écotourisme:

- 1ère édition: [VOIR](#)
- 2de édition: [VOIR](#)



Concours de dessin 'Du châtaigner aux insectes, exprimes ce que la nature t'inspire!' ici:
Remise des prix



Fête de Terroir, les Authentiques de l'Aigoual, dimanche 7 octobre 2018
[VOIR](#) le programme

E. Station Pêche :

Maintien des cours d'eau en bon état écologique, alevinage naturel, Parcours Passion, No Kill, Jeunes

Notre candidature est en cours pour le label **Station Pêche**, certains hébergeurs étant déjà labellisés:



F. Projet ABC :



Un projet de 27k€ sur 3 ans dont:

- 22K€ par l'AFB,
- 5K€ par la commune de Valleraugue à travers l'autofinancement,
- avec le soutien technique du Parc national des Cévennes,
- bénéficiant d'un emploi en Service Civique Volontaire sur 8 mois.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT



Toutes les informations sur le dispositif et les animations de l'ABC de Valleraugue [sur notre site](#).

Annexe n°6 : Contrat patrimoine Rucher tronc avec Josian Perrier :



Entrée du Rucher Tronc de Josian Perrier



Rucher tronc de M. Perrier.

Procès-verbal de réception

partielle définitive

Le soussigné

chargé de mission technicien agent technique

N° du dossier

Pétitionnaire (identification précise et adresse)

Josian PERRIER
Randavel 30570 VALLERAUGUE

Objet Restauration d'un rucher tronc

Descriptif du projet

Implantation géographique Z.C. Z.P.

Commune VALLERAUGUE

Lieu-dit Le Mourétou

Références cadastrales

Date de l'autorisation de travaux

Subvention

Date de la commission 28/05/2013

Date de l'arrêt ou de la notification 25/10/2013

Montant 4544

► A constaté que le projet décrit ci-dessus (1)

a été réalisé conformément aux conditions particulières stipulées dans l'autorisation préalable et / ou dans l'arrêt ou dans la fiche de notification de la subvention, sans préjuger cependant de leurs qualités techniques

partiellement à %

en totalité

n'est pas conforme aux conditions particulières stipulées dans l'autorisation préalable et / ou dans l'arrêt ou dans la fiche de notification de la subvention, à savoir :

a)

b)

c)

► Propose en conséquence (1)

de surseoir au paiement jusqu'au

le paiement d'une première tranche représentant % de la subvention globale, soit la somme de

le paiement d'une tranche représentant % de la subvention globale, soit la somme de

le paiement d'une tranche représentant le solde de la subvention, soit la somme de

le paiement de la totalité de la subvention, soit la somme de

le paiement d'une somme de 680 € à titre de solde de l'opération (le montant non payé étant à annuler)

► Observations éventuelles

Visa Gaël Karczewski

Date 29/08/2018

(1) Rayer les mentions inutiles et compléter

Procès-verbal de la restauration du Rucher Tronc de M. Perrier

Annexe n°7 : Hôtel à insectes fabriqué par les enfants de l'école avec le PNC



Annexe n°8 : exemple de menu proposé dans la cantine scolaire de Valleraugue

Menus du 3 au 28 Septembre 2018

<u>Lundi 3</u>	<u>Lundi 10</u>	<u>Lundi 17</u>	<u>Lundi 24</u>
<p>Betteraves vinaigrette Raviolis* gratinés Fromage blanc Confiture</p>	<p>Salade de pommes de terre Aiguillettes de poulet à la crème Poêlée forestière Fromage Fruit</p>	<p>Maïs en salade Cordon bleu de dinde Petits pois Yaourt Fruit</p>	<p>Crêpe au fromage Moussaka Suisse fruité Fruit</p>
<u>Mardi 4</u>	<u>Mardi 11</u>	<u>Mardi 18</u>	<u>Mardi 25</u>
<p>Macédoine mayonnaise Bœuf* sauté aux poivrons Haricots verts Fromage Fruit</p>	<p>Concombre à la crème Couscous bio garni et ses légumes Yaourt Pâte de fruits</p>	<p>Saucisson Hachi* parmentier Fromage Fruit</p>	<p>Céleri rémoulade Sauté de dinde Tortis bio Fromage Fruit</p>
<u>Jeudi 6</u>	<u>Jeudi 13</u>	<u>Jeudi 20</u>	<u>Jeudi 27</u>
<p>Tomates au basilic Pommes de terre rôties au camembert Suisse fruité Biscuit</p>	<p>Salade de pâtes bio Rôti de porc Gratin de brocolis Fromage Fruit</p>	<p>Haricots verts vinaigrette Paupiette de veau chasseur Blé bio Fromage Fruit</p>	<p>Salade de riz bio Cuisse de poulet Haricots beurre Mousse au chocolat Biscuit</p>
<u>Vendredi 7</u>	<u>Vendredi 14</u>	<u>Vendredi 21</u>	<u>Vendredi 28</u>
<p>Taboulé Beignet de calamar Carottes Vichy Fromage Fruit</p>	<p>Carottes râpées Blanquette de poisson Riz bio Fromage blanc Coulis fruits rouges</p>	<p>Pois chiches vinaigrette Dos de poisson Ratatouille Flan Biscuit</p>	<p>Salade verte Moules marinières Pommes rissolées Fromage Compote</p>

* viande bovine d'origine française

S.A.R.L MOLOSTOFF

Cuisine Centrale ZA de Pouchonet rue des Pommiers 30120 Avèze

SARL au capital de 16000.00 € SIRET 392 702 718 00025 Code APE: 5621Z

Tel : 04 67 73 39 69 Tel : 06 12 19 19 86 Courriel: molostoff.traiteur@gmail.com

FR
30.026.002
CE

Annexe n°9 : Extrait du compte-rendu du Conseil municipal du 24/09/2017 portant sur l'exonération du foncier non bâti pour les terrains agricoles en bio

A retrouver sur:

<http://www.valleraugue.fr/wp-content/uploads/2014/06/Compte-rendu-du-CM-du-21-09-2017.pdf>

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES – EXONERATION DES TERRAINS AGRICOLES EXPLOITES SELON UN MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE.

Le Maire de Valleraugue expose les dispositions de l'article 1395 G du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pendant une durée de cinq ans, les propriétés non bâties classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 lorsqu'elles sont exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n° 834 / 2007 du Conseil, du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092 / 91. L'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle une attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique a été délivrée pour la première fois par un organisme certificateur agréé. Elle cesse définitivement de s'appliquer à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle les parcelles ne sont plus exploitées selon le mode de production biologique. Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire ou, si les propriétés concernées sont données à bail, le preneur adresse au service des impôts, avant le 1er janvier de chaque année, la liste des parcelles concernées accompagnée du document justificatif annuel délivré par l'organisme certificateur agréé. Vu l'article 113 de la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009, Vu l'article 1395 G du code général des impôts, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité Décide d'exonérer, à compter du 1er janvier 2018, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les propriétés non bâties : - classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908, 5 - et exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n° 834 / 2007 du Conseil, du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092 / 91, Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Annexe n°10 : Padd de Valleraugue

A. Intégralité du PADD :

PDF à télécharger sur https://valleraugue.fr/wp-content/uploads/2018/03/2_PADDAP.pdf

Commune de VALLERAUGUE - Département du Gard

II. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

« Une ambition solidaire dans un cadre contraint et préservé »

Document approuvé le 6 juillet 2017



Mairie de Valleraugue

Fabien CLAUZON,

Yvette CARNEIRO,

EBEN - Virginie SPADAFORA,



opposable à partir du 22 septembre 2017

valleraugue.mairie@wanadoo.fr

Juriste-urbaniste, responsable d'étude
fclauzonconsultant@gmail.com

Urbaniste et architecte dplg
contact.ycau@gmail.com

Environnementaliste www.eben-france.fr

"Approuvé par le Conseil Municipal du 6 Juillet 2017" Le Maire



B. Extraits :

Extrait des enjeux du PADD :

C- Participer à la pérennisation de filières agricoles durable spécifiques

L'agriculture pèse beaucoup dans l'économie locale (culture de l'oignon doux, élevages). Il s'agit également d'un élément identitaire de la commune. En outre, les Causses et les Cévennes ont été reconnus au patrimoine mondial de l'UNESCO car elles peuvent être considérées comme exemplaires de l'agro-pastoralisme méditerranéen. De ce fait, l'activité agricole doit être maintenue et confortée afin de répondre à la demande, de plus en plus forte, de produits de qualité et issus de terroirs locaux.

• Protéger les terres d'élection de l'oignon doux et préserver son potentiel de développement

Il s'agit à la fois de porter un regard sur les secteurs d'AOP, mais également sur les parcelles pouvant être mises en culture dans le futur.

Ainsi, la commune décide de :

- Préserver les terres labellisées AOP Oignons doux des Cévennes,

- Protéger les terres de développement potentiel de sa culture,

- Préserver les traversiers : ils sont considérés comme emblématiques de l'identité cévenole. La culture de l'oignon doux a permis de restaurer et de revaloriser un certain nombre d'entre eux. La commune

entend poursuivre ces actions de restauration sans qu'elles soient nécessairement liées à la culture de l'oignon doux.

- **Préserver le pastoralisme**

Les Causses et Cévennes ont été labellisés Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO grâce à sa son activité pastorale ancestrale. Il s'agit donc de la préserver.

Ainsi, la commune décide de :

- Mettre en œuvre le pacte pastoral (identification de parcours),
- Préserver les terres de parcours, et notamment l'ensemble des zones de crête.

- **Développer la filière bois**

Le territoire communal dispose d'une importante ressource en bois, aussi bien le bois énergie que le bois d'œuvre. Le projet communal vise la définition politique de mobilisation des ressources ligneuses. A cette fin, la commune souhaite :

- Favoriser la création d'une scierie de granulés bois permettant notamment d'exploiter le bois issu de vieilles souches de châtaigniers ainsi que d'exploiter le bois de cèdres dont le développement est problématique pour le territoire,

- Protéger les peuplements de bois d'œuvre afin d'en assurer une exploitation raisonnée

Les lieux de stockage potentiel de ce matériau sont nombreux, mais pour autant la constitution d'une filière spécifique ne pourra se réaliser qu'à l'échelon intercommunal.

D- Œuvrer à la protection du Grand Paysage

Avec ses sites emblématique et ses terroirs remarquables, Valleraugue s'insère dans un paysage majestueux. La Commune a donc des responsabilités quant à la prise en compte et la préservation du Grand Paysage, son écrin.

- **Intégrer la Charte du Parc National des Cévennes**

- **Considérer le Pacte Pastoral comme outil de préservation des paysages (Cf. supra)**

- **Agir sur les politiques intercommunales en termes de préservation des paysages**

Le territoire Vallerauguois et ses environs bénéficie d'un patrimoine bâti, naturel et paysager renommé avec des sites particulièrement remarquables.

Dans ce contexte, la commune entend :

- Agir avec ses partenaires pour la mise en œuvre d'actions visant à lutter contre la banalisation des paysages. A cette fin, une Charte Paysagère pourra être initiée,
- Mettre en place une politique intercommunale d'exploitation de la ressource ligneuse (Charte Forestière).

Annexe n°11 : Diagnostic PAPPH

Diagnostic PAPPH Valleraugue.pdf en PJ de notre dossier

Annexe n°12 : Concours des prairies fleuries

Un habitant de notre commune, M. Eric MARTIN, éleveur, lauréat 2017 du concours agricole des prairies fleuries dans le Parc national, a été mis à l'honneur dans notre bulletin municipal pour la qualité agro-écologique de la prairie naturelle.

[Bulletin municipal](#)



A lire aussi:

[Article à propos de la visite du jury sur le site du PnC.](#)

PRAIRIES FLEURIES

Le concours des prairies fleuries dans le Parc national des Cévennes s'est déroulé en juin 2017 sur le massif de l'Aigoual, en cœur de Parc, dans la catégorie « prairies naturelles de fauche de moyenne montagne ». Ce concours national agricole vise à récompenser les éleveurs qui obtiennent le meilleur équilibre agri-écologique sur leurs prairies naturelles (non semées, fauchées ou pâturées, ayant vocation à nourrir le bétail).

Le 9 juin, ce sont Eric (en photo) et Marie-Line Martin, résidents à Valleraugue, au Gasquet Haut, qui ont été désignés lauréats du concours, notamment pour leur gestion raisonnée du fourrage – en lien avec la richesse de leur herbage, les besoins alimentaires et la santé de leur troupeau –, leurs choix en matière d'amendement des prairies – utilisation du fumier naturel issu d'exploitations du territoire – et leurs pratiques de pâturage du regain.

Dans la soirée, la remise des prix a eu lieu à l'Espérou, dans le cadre sympathique de la Fête de la Transhumance. Les lauréats ont aussi été invités à assister à la sélection nationale qui a eu lieu lors du Salon international de l'Agriculture 2018, à l'invitation de l'établissement public, à Paris.



Annexe n°13 : Actions de la commune pour sensibiliser les citoyens aux problématiques liées aux abeilles et aux pollinisateurs

A. Expositions à la maison de pays :

Dans le cadre de l'Atlas de biodiversité communale:

Du 5 au 23 Mai 2018 – “Vivre avec le châtaignier” du Parc National des Cévennes;

Du 2 au 24 Juin 2018 – “Le silence des lichens” du Parc national des Cévennes,

Du 29 Septembre au 28 Octobre 2018 – “Petits fruits sauvages” du Parc national des Cévennes.

B. Stand ABC :

L'Estival de l'Aigoual – un stand ABC et PnC!

Posted on 30 juillet 2018 | by missionabc | Publié dans A l'Espérou, A la une, Aigoual, Animations, Environnement



Le week-end du 4 et du 5 août 2018 aura lieu une nouvelle édition de l'Estival de l'Aigoual au Méteosite du Mont Aigoual!

A cette occasion, nous aurons le plaisir de vous rencontrer le dimanche (de 10h à 18h) sur le stand ABC/Parc national des Cévennes.

Le but de ce stand? Vous parler de biodiversité!

On vous donnera des outils pour observer et comprendre la nature qui nous entoure, on vous expliquera pourquoi le maintien de cette diversité est importante. Et pour finir, on vous parlera du projet, que porte Valleraugue, d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)!

Pour en savoir plus sur l'ABC de Valleraugue : ABC Valleraugue

Pour en savoir plus sur l'Estival de l'Aigoual : Estival de l'Aigoual

Stand ABC lors de l'Estival de l'Aigoual

<https://valleraugue.fr/estival-de-laigoual-un-stand-abc-et-pnc/>

C. Animations indirectement liées à la sensibilisation des pollinisateurs :

- Animations du Centre Ornithologique du Gard 'observer les différents rapaces que l'on peut croiser sur la commune!'
- Animation du Parc national des Cévennes 'apprendre à découvrir, identifier, comprendre notre flore communale!'

Le **jeudi 19 juillet**, le Parc national des Cévennes vous accompagnera pour apprendre à découvrir, identifier, comprendre notre flore communale! Rendez-vous à **13h** au parking de la **Maison de Pays!**

<https://valleraugue.fr/abc-animations-du-17-et-19-juillet/>



Toutes les animations ABC sont **gratuites!** Mais pensez à vous inscrire auprès de l'Office du Tourisme Mont Aigoual Causses Cévennes au 04 67 64 82 15 ou à l'adresse email office.tourisme.valleraugue@wanadoo.fr



ABC – Animation du 5 juillet, découverte de la flore estivale

Posted on 3 juillet 2018 | by [amissonabc](#) | Publié dans A la une, A Valleraugue, Animations, Environnement

Petit rappel ABC!



Ce **jeudi 5 juillet**, la mairie de Valleraugue et le Parc national des Cévennes vous proposent une animation pour découvrir, durant une après-midi, les **plantes de notre commune en cette saison estivale!**

Le garde moniteur du Parc vous montrera comment **reconnaitre et identifier** les différentes espèces de plantes, peuplant Valleraugue et **découvrir** les petites histoires les concernant!
Rendez-vous à **13h au parking de l'Office du Tourisme!** L'animation est **tout public** et **GRATUITE!**

Pensez juste à vous **inscrire** auprès de l'Office du Tourisme Mont Aigoual Causse Cévennes au 04 67 64 82 15 ou à l'adresse e-mail office_tourisme_valleraugue@wanadoo.fr

Plus d'informations sur la programmation des animations ABC : [ABC Valleraugue](#)

Plus d'informations sur l'ABC de Valleraugue : [ABC Valleraugue](#)

[Découverte de la flore estivale:](#)

Jeudi 5 juillet 2018: la mairie de Valleraugue et le Parc national des Cévennes vous proposent une animation pour découvrir, durant une après-midi, les plantes de notre commune en cette saison estivale!

D. Fête de l'Écotourisme :



[Conférence d'Alain Renaux 'le savoir en herbe' lors de la fête de l'écotourisme](#)

Alain Renaux, ethnobotaniste spécialiste des Cévennes, nous propose un grand diaporama accessible à tous (familles et enfants), à propos des usages des plantes en Cévennes par nos anciens, des salades de campagne, herbes à musique, plantes médicinales... suivi d'échanges avec le public jusqu'à 19h30.



Visite du rucher-tronc lors de la Fête de l'écotourisme

- **Concours de dessin** 'Du châtaigner aux insectes, exprimes ce que la nature t'inspire!' 14h-16h15. Remise des prix à 16h30

Annexe n°14 : informations pédagogiques sur l'abeille et les pollinisateurs mises à disposition des habitants

A. parution d'un article sur le bulletin municipal 2014 :

A propos du frelon asiatique (double page)

https://valleraugue.fr/wp-content/uploads/2014/06/BULL_8- Web.pdf

Velutina, le chasseur d'abeilles

VENU DU SOLEIL LEVANT EST MAINTENANT À VALLERAUGUE PAR DANIEL PETIT

Le frelon asiatique, *Vespa Velutina*, est parvenu à Valleraugue village cette année. Plus svelte que le frelon que nous connaissons bien, qui parfois lui aussi s'attaque aux abeilles, le frelon asiatique se distingue par son vol beaucoup plus silencieux, plus agile, ses longues pattes postérieures jaunes pendantes et sa plus petite taille (fig.1).



1-Le frelon asiatique *V. Velutina*. Remarquez la partie jaune des pattes postérieures et le thorax bien noir, qui le distingue de notre frelon commun *V. crabro*. Photo : apilerra.fr.

Mais c'est surtout son nid qui le caractérise. Très volumineux, on le découvrira en été installé à la cime d'un grand arbre, au milieu de la frondaison (fig. 2).



2-Nid de frelon asiatique en automne dans un platane.

Si bien qu'on ne l'aperçoit souvent qu'à l'automne lorsque les feuilles commencent à tomber. Les nids ne sont jamais réoccupés d'une année sur l'autre. La colonie dépérit très tardivement à l'automne. Les intermé-

ries de l'hiver et les prédateurs (rongeurs, oiseaux) achèvent la destruction du nid. Mais il peut persister plusieurs mois en s'effritant lentement.

QU'ELLE EST LA VIE DE CE FRELON, AUTREMENT DIT SON CYCLE BIOLOGIQUE ?

V. Velutina est d'origine asiatique (probablement de Chine pour la lignée présente en France). Il est arrivé dans notre pays accidentellement en 2004 dans le Lot-et-Garonne, avec l'importation de bonsais. Depuis, sa progression est de l'ordre de 100 km par an (fig. 3). Les conditions qu'il rencontre chez nous semblent favorables à son expansion fulgurante.

La reine, qui a passé l'hiver sous un abri quelconque, fonde sa colonie dans un premier petit nid, en mars-avril, d'abord dans un endroit abrité. Puis les beaux jours s'installent, la population s'accroît, la petite colonie de frelons déménage et construit un autre nid à un emplacement plus dégagé et plus élevé. C'est à ce moment, en juin et juillet que nous pouvons découvrir des

nids de la taille d'un ballon de football ou de handball, en train de s'étoffer à la cime des arbres. D'abord sphérique, le nid devient ovoïde en été et prend une taille impressionnante pouvant atteindre 60 cm de diamètre (fig. 4).

Une colonie mature en fin de saison compte en moyenne 6 000 individus (exceptionnellement 10 000). Tout d'abord, ce ne sont que des ouvrières stériles. Les premiers mâles apparaissent à la mi-septembre et les futures reines (fondatrices de l'année suivante) au début du mois d'octobre. Le pic de population se situe donc très tardivement en octobre-novembre (fig. 5). Fin novembre, la colonie dépérit avec les premiers froids. Seules les jeunes reines, qui se sont accouplées en octobre-novembre, vont survivre en hivernant sous une écorce, dans un tas de bois, un trou dans le sol, dans des anfractuosités diverses, etc. En avril suivant, les survivantes fondent une nouvelle colonie. Et le cycle recommencera.

UNE NUISANCE SURTOUT POUR LES PETITS RUCHERS.

La seule véritable nuisance constatée à ce jour est l'affaiblissement de colonies d'abeilles



5-Un sacré nid ! Photo J. Haxaire, MNHN.



3-Nid de frelon asiatique contre une façade à Obas, dans la banlieue de Tarbes. Photo : S. Rondi, 2009.



4-Progression de l'invasion de *V. Velutina* en France et en Espagne (2004-2010). Source : MNHN.



*Une fiche technique pour construire soi-même un piège sélectif est disponible sur le site internet de la commune.

procéder à un piégeage sélectif*. En effet, les pièges classiques à insectes (pièges à bière ou à eau sucrée) ne sauraient être utilisés de manière systématique, car ils attrapent de nombreux autres insectes, dont des espèces menacées de disparition et protégées (ex. le grand capricorne). Il serait incohérent de protéger une espèce domestique (l'abeille) que l'on peut élever, au détriment d'espèces sauvages menacées que l'on ne peut élever. L'utilité du piégeage à base de produits sucrés est très discutée, voire contestée à proximité des ruches. Une « batterie » de pièges près d'un rucher ne ferait qu'attirer les fondatrices à édifier leur nid dans le voisinage d'un couvert fort bien garni. Actuellement, le Muséum d'Histoire Naturelle et l'INRA travaillent à la mise au point d'un piège spécifique, susceptible de n'attraper que le *Vespa velutina*.



7-Le plus souvent, les ouvrières du frelon asiatique attaquent les abeilles au vol devant l'entrée des ruches. Photo : J. Haxaire, MNHN.

B. Sensibilisation autour du label "0Phyto - terre saine"

a. 20/03/2018 - Vidéos du Ministère de la Transition écologique et solidaire, micro-trottoir à Valleraugue:

- o 'Terre saine : c'est un bien être ! Terre saine communes sans pesticides'



Titre :
Terre saine : c'est un bien être ! Terre saine communes sans pesticides

Mots Clés Vidéo :
Agriculture biologique - Biodiversité - Collectivité territoriale - Label - Mentalité - Pesticide - Pollution - Produit phytosanitaire - Quartier

Lieu du tournage :
Europe - France - Gard - Languedoc-Roussillon - Valleraugue

Date de réalisation :
20/03/2018

Fonds vidéo :
1052 Fonds Actualité MTES

Référence :
Terre saine : c'est un bien être ! Terre saine communes sans pesticides

Résumé :
Le label national « Terre Saine, communes sans pesticides » attribué par le ministère de la Transition écologique et solidaire, vise à valoriser l'action des collectivités territoriales (communes et EPCI) qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires.

Ensemble du reportage correspondant

 Développement durable
227 documents liés

Image haute définition

à voir sur: <https://terra.developpement-durable.gouv.fr/LaMediatheque-Video/media/299405>

- Martine: 'J'aimerais que cela aille beaucoup plus loin ! Terre saine communes sans pesticides'



Titre :
J'aimerais que cela aille beaucoup plus loin ! Terre saine communes sans pesticides

Mots Clés Vidéo :
Agriculture biologique - Collectivité territoriale - Cours d'eau - Label - Mentalité - Pesticide - Pollution - Produit phytosanitaire - Qualité de l'eau

Lieu du tournage :
Europe - France - Gard - Languedoc-Roussillon - Valleraugue

Date de réalisation :
20/03/2018

Fonds vidéo :
1052 Fonds Actualité MTES

Référence :
J'aimerais que cela aille beaucoup plus loin ! Terre saine communes sans pesticides

Résumé :
Le label national « Terre Saine, communes sans pesticides » attribué par le ministère de la Transition écologique et solidaire, vise à valoriser l'action des collectivités territoriales (communes et EPCI) qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires.

Ensemble du reportage correspondant

 Développement durable
227 documents liés

Image haute définition

<https://terra.developpement-durable.gouv.fr/LaMediatheque-Video/media/299406>

- Josian, Jardinage participatif à Valleraugue. Terre saine communes sans pesticides



Titre :
Jardinage participatif à Valleraugue. Terre saine communes sans pesticides

Mots Clés Vidéo :
Collectivité territoriale - Espace vert - Jardinage - Josian Perrier - Label - Pesticide - Pollution - Produit phytosanitaire

Lieu du tournage :
Europe - France - Gard - Languedoc-Roussillon - Valleraugue

Date de réalisation :
20/03/2018

Fonds vidéo :
1052 Fonds Actualité MTES

Référence :
Jardinage participatif à Valleraugue. Terre saine communes sans pesticides

Résumé :
Le label national « Terre Saine, communes sans pesticides » attribué par le ministère de la Transition écologique et solidaire, vise à valoriser l'action des collectivités territoriales (communes et EPCI) qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires.

Ensemble du reportage correspondant

 Développement durable
227 documents liés

 Lutte contre la pollution
76 documents liés

Image haute définition

<https://terra.developpement-durable.gouv.fr/LaMediatheque-Video/media/299410>

- b. Rencontre élus-habitants (trimestrielle) : lors de celle du 7 mars 2018, sensibilisation au zéro-phyto:

Rencontre élus-habitants (trimestrielle) : lors de celle du 7 mars 2018, sensibilisation au zéro-phyto:

<https://www.facebook.com/valleraugue/posts/petit-retour-en-images-de-notre-journ%C3%A9-du-mercredi-7-mars-un-grand-merci-aux-ha/1884843278254063/>



Mairie De Valleraugue

Publié par Karine Boissière [?] · 9 mars ·

Petit retour en images de notre journée du mercredi 7 mars. Un grand merci aux habitants qui ont participé au petit déjeuner avec les élus! Une équipe de tournage du Ministère de la Transition Écologique était présente. Les échanges ont été riches:

- la gestion de l'épisode neigeux,
- le carnaval,
- la fusion de communes,
- la saison hivernale de Prat-Peyrot et la DSP,
- le prochain budget et la fiscalité,
- les travaux de l'école ,
- l'épicerie prochainement ouverte,
- le dossier de la maison de retraite...

Le sujet du zéro-phyto sur les espaces publics a bien sûr été abordé.

La journée a été suivie par une rencontre avec le collectif Les Doigts Verts qui a joué le jeu en illustrant leurs actions bénévoles devant la caméra.

Merci à la FREDON d'avoir choisi Valleraugue pour ce tournage! Le film présentera le point de vue des habitants de Valleraugue sur le sujet du zéro-phyto 'Terre Saine' et sera diffusé lors de la remise des prix qui aura lieu à Paris le 21 mars. Encore un grand merci aux participants du tournage!!



1 115 personnes atteintes

Booster la publication

Françoise Lacanal-pons, Laurent Abric et 12 autres personnes

2 partages

C. Sensibilisation aux nuisances dues à la pollution lumineuse

Programme 2018



13 OCT. 2018
10ÈME ÉDITION

LE JOUR de la NUIT

Éteignons la lumière, rallumons les étoiles

DES CENTAINES D'ÉVÈNEMENTS PARTOUT EN FRANCE POUR SENSIBILISER À LA POLLUTION LUMINEUSE

Extinction de l'éclairage public, conférence, ciné-débat, expo, balade nocturne, observation des étoiles...

WWW.LEJOURDELANUIT.FR

Samedi 13 octobre - Programme du Jour de la nuit 2018 à Valleraugue

16h-17h, square des fileuses:
Atelier moulage à partir de 7 ans avec Dominique Villiers, fondeur.
Inscriptions Office de Tourisme: 04.67.64.82.15.

17h30, square des fileuses:
«Rejoindre le Papillon» par la Cie Solsikke, spectacle de danse (à partir de 8 ans)
Buvette par les Elvis Platinés. Participation libre.

19h05, square des fileuses:
Grand concours 2018 de "soupes de courges maison" et repas partagé à la bougie.
Coulée de bronze par Dominique Villiers.

21h30, square des fileuses:
Balade nocturne dans le village, spécial "ABC"

PRUDENCE: Extinction de l'éclairage public toute la nuit sur toute la commune.

FACEBOOK.COM/VALLERAUGUE
TOUT LE PROGRAMME EN DÉTAIL:
WWW.VALLERAUGUE.FR
OFFICE DE TOURISME: 04 67 64 82 15

Commune de Valleraugue

Parc national des Cévennes

- Exemple de travaux d'élèves (ici en 2015) : Les élèves sont sensibilisés aux impacts de la pollution lumineuse chaque année depuis lors, les 3 classes de l'école proposent des illustrations, photophores ou photos sur le sujet... en vue du Jour de la nuit qui sert de support aux instituteurs pour aborder les questions environnementales).



- Evènements 'Jour de la nuit' en 2015

2016
2017
2018

D. Carnaval

Carnaval de Valleraugue en 2016: le char de la mairie était celui de MAYA!



Michel Monnot

